



anr[®]

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Mardi 16 avril 2024
à Rennes

Coopération renforcée au bénéfice de la recherche bretonne La Région et l'Agence nationale de la recherche s'engagent sur 3 ans

Thierry Damerval, Président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche (ANR), et Olivier David, Vice-président de la Région Bretagne à la vie étudiante, l'enseignement supérieur et la recherche, ont signé ce jour à Rennes un accord de coopération inédit sur 3 ans (2024-2027). Ce partenariat vise à soutenir et renforcer l'écosystème breton de la recherche et de l'innovation qui implique sur le territoire 19 000 personnes et une quarantaine d'établissements.

Les signataires ont été accueillis au sein du **laboratoire Écobio, rattaché à l'Université de Rennes et au CNRS**. Dirigé par **Joan van Baaren**, il illustre pleinement l'objectif du nouveau partenariat : ses travaux de recherche sur **les écosystèmes et la biodiversité**, déjà soutenus par l'ANR et la collectivité, pourront bénéficier à l'avenir de l'accompagnement et des apports de ce premier accord de coopération.

La Bretagne est la 9^e région française à s'engager au côté de l'ANR. Ce partenariat est une véritable opportunité pour créer davantage de synergie au sein du système public de recherche, au bénéfice du monde socio-économique, renforçant ainsi les liens entre science et société.

Le nouvel accord contribuera, non seulement à la stratégie nationale de recherche, mais également à celle de la Région. Il s'inscrit en effet pleinement dans la **stratégie régionale Recherche et Innovation (S3)** comme Smart Specialization Strategy) intégrée au cadre plus global de la **stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES)** adoptée en avril 2023.

La coopération s'articulera autour des **axes suivants** :

- la **mise en synergie** des dispositifs de financement régionaux et nationaux ;
- le **suivi des projets** de recherche et d'innovation financés par l'une ou l'autre partie en vue de les valoriser dans le cadre de l'observatoire régional de la S3 ;
- la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire ;
- le cofinancement de nouveaux programmes ou projets sur des thématiques spécifiques ;
- la sollicitation de l'ANR pour l'expertise scientifique des dossiers soumis aux appels à projets régionaux.

Dès avril, la Région fera appel aux experts de l'ANR pour évaluer scientifiquement les demandes de financement déposées au titre de **Bienvenue**, dispositif visant à **accueillir des chercheurs internationaux en post-doctorat dans les laboratoires bretons**.

Pour **Thierry Damerval**, PDG de l'ANR : « Je me réjouis de la signature de cet accord qui vient concrétiser une volonté forte de nos deux institutions à collaborer ensemble. Il s'inscrit parfaitement dans notre politique partenariale axée sur la simplification, la lisibilité et la co-construction. Un de ses objectifs est de soutenir et renforcer la mobilisation, déjà très active, des communautés scientifiques de Bretagne à participer aux appels à projets de l'ANR et à promouvoir la visibilité des appels bretons à travers le portail [appelsprojetsrecherche](#).

Ce partenariat mettra également l'accent sur l'accompagnement des chercheurs et chercheuses vers les appels à projets européens et internationaux afin de renforcer les passerelles entre la Région, l'État et l'Europe face aux enjeux sociétaux et aux transitions actuelles. Notre volonté commune de faire briller la recherche bretonne à l'échelle nationale et internationale s'illustre par une première action conjointe : l'évaluation des projets de recherche déposés au titre de l'AAP Bienvenue ».

Pour **Olivier David**, Vice-président de Région : « la recherche bretonne dispose d'atouts majeurs liés aux thématiques mer et littoral, agriculture, santé, numérique, cybersécurité.... Et elle a su démontrer son dynamisme en la matière. J'en veux pour preuve le nombre de brevets et publications scientifiques déposés par les acteurs bretons, entre 2010 et 2022 : près de 17 000 brevets et 130 500 publications scientifiques (baromètre S3 2023). On observe également une progression du nombre de projets européens déposés, entre le 7^e PCRD et Horizon 2020 (2014-2020) (Observatoire régional Horizon 2020).

Je me félicite de la signature de cet accord qui viendra assurément renforcer les capacités de recherche et d'innovation de l'ensemble des acteurs de notre territoire. Cette coopération est complémentaire des actions menées par notre collectivité et s'inscrit pleinement dans le cadre des deux schémas stratégiques régionaux, S3 et SRTES. Elle est née d'une volonté conjointe de relever les nombreux défis économiques, sociétaux et environnementaux. Je souhaite que nos actions communes favorisent le développement de synergies et le montage de projets toujours plus ambitieux »

Contacts presse :

ANR : Katel Le Floc'h au 06 81 61 12 97
contactpresse@agencerecherche.fr

Région Bretagne : 02 99 27 1 334 ou presse@bretagne.bzh

Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3 – Smart Specialization Strategy)

La Région Bretagne a adopté en 2020 sa Stratégie régionale Recherche et Innovation (S3 – Smart Specialisation Strategy) pour la période 2021-2027.

Par cette stratégie, la collectivité a souhaité se doter d'un outil de transformation au service de son ambition, en s'inscrivant dans une vision partagée de l'avenir de la Bretagne, de sa place dans le monde, de ce qu'elle peut apporter et attendre de la France et de l'Europe, de sa contribution aux défis planétaires en cours.

Cette stratégie a pour ambition de concentrer les moyens sur les secteurs à fort impact pour le territoire, en termes d'innovation, d'emploi, d'attractivité ou de transformation économique. Elle vise à positionner la Bretagne dans l'espace européen de la recherche et d'innovation.

La S3 met en avant un axe transversal d'accompagnement des transitions de l'économie et cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) :

La stratégie de recherche et d'innovation bretonne (S3)

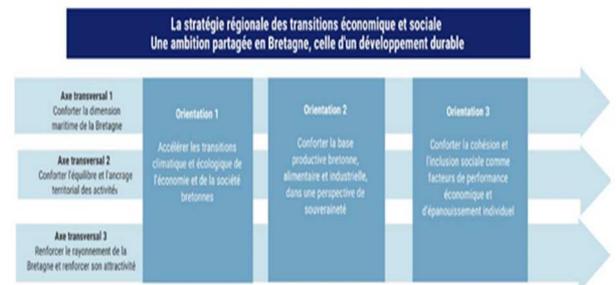


Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES)

Ce document unique intègre les **trois schémas** que sont :

- le **CPROFOP** (contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles),
- le **SRDEII** (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation),
- le **SRESR** (schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche).

La SRTES est la feuille de route de la Région Bretagne pour mener à bien le développement durable du territoire et faire face aux crises économique, sociale et écologique.



Montants dépensés par la Région en matière de R&I dans les DIS en 2023

DOMAINES D'INNOVATION STRATÉGIQUES	MONTANTS RECHERCHE EN €	
Économie maritime pour une croissance bleue	3 123 597	20%
Économie alimentaire du bien manger pour tous	2 589 276	16%
Économie numérique sécurisée et responsable	1 726 148	11%
Économie de la santé et du bien être pour une meilleure qualité de vie	3 123 746	19%
Économie de l'industrie pour une production intelligente	1 285 299	8%
Autre	4 199 882	26%
TOTAL	16 044 198 €	

DOMAINES D'INNOVATION STRATÉGIQUES	MONTANTS INNOVATION EN €	
Économie maritime pour une croissance bleue	2 114 326	7%
Économie alimentaire du bien manger pour tous	6 196 375	21%
Économie numérique sécurisée et responsable	7 480 388	26%
Économie de la santé et du bien être pour une meilleure qualité de vie	2 914 711	10%
Économie de l'industrie pour une production intelligente	5 653 992	19%
Autre	6 284 599	17%
TOTAL	30 644 391 €	

AXES TRANSVERSAUX	MONTANTS INNOVATION EN €
Transitions écologique et environnementale	5 303 126
Transitions numérique et industrielle	3 343 966
Transitions sociales et citoyennes	544 308

Source : Région Bretagne